

BTS ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

SOCIETE, INSTITUTIONS ET VIE QUOTIDIENNE

Session 2004

Durée : 5 heures

Coefficient : 5

CALCULATRICE INTERDITE

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 8 pages, numérotées de 1/8 à 8/8.

BTS ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2004
SOCIETE, INSTITUTIONS ET VIE QUOTIDIENNE		ESSIVQ
Coefficient : 5	Durée : 5 heures	Page : 1/8

Le phénomène associatif, qui répond à la propension des hommes à se regrouper pour la défense de leurs droits, la propagation de leurs idées, la réalisation en commun d'un objectif collectif, joue un rôle important dans les sociétés modernes, à la fois complexes et éclatées. D'une part, les associations constituent un échelon intermédiaire entre l'Etat et l'individu (ou les groupes primaires) ; d'autre part, elles facilitent l'intégration sociale de chacun et l'apprentissage de la vie collective. C'est ainsi que les associations constituent le lieu reconnu d'une expression qui peut avoir une certaine influence sur les décisions politiques et être source d'un changement social.

Extrait du dictionnaire de sociologie – Directeur Raymond Boudon
Larousse 1999

Dans un devoir composé :

- Présentez les motivations personnelles qui peuvent être à l'origine de la participation de l'individu à une association et montrez comment cette participation contribue à sa socialisation et au développement de son identité personnelle.
- Précisez les modalités de création et les principales règles de fonctionnement des associations.
- A l'aide d'un exemple pertinent, montrez comment les associations du secteur social ou médico-social participent à l'élaboration et à la mise en place des politiques sociales.

ANNEXES

Annexe 1 : Où va la vie associative en France ?

Espace Social Européen du 14 au 20 mars 2003

Annexe 2 : Les associations en 2002

La lettre du Gouvernement - N° 150 du 23-10-2003

Annexe 3 : L'association comme lien social.

J-L. LA VILLE - Sciences Humaines - HS N°33 juin/juillet/août 2001

Annexe 4 : Les associations sont-elles encore dans le coup ? (extrait)

J.R LOUBAT - Lien social n° 631 – 29 août 2002

BAREME : Fond: 8 points + 4 points + 4 points

Forme: 4 points

BTS ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2004
SOCIETE, INSTITUTIONS ET VIE QUOTIDIENNE		CODE ESSIVQ
Coefficient : 5	Durée : 5 heures	Page : 2/8

Où en est la vie associative en France ?

Plus d'1 million d'associations nouvelles ont vu le jour en France depuis 1975. Les créations ont été un peu moins nombreuses ces dernières années (- 2,4 % entre 1998 et 2000), mais il se crée toujours près de 60 000 associations par an, soit une pour 1 000 habitants.

C'est ce qui ressort du bilan de la vie associative 2000-2002 que vient de publier le Conseil national de la vie associative (*) à la Documentation française.

Toutes les régions ne font pas preuve du même dynamisme. C'est le Sud qui continue à se classer en tête du palmarès - Languedoc-Roussillon, Corse - alors que les créations sont moindres dans le Nord et l'Est (et en particulier en Alsace-Lorraine, où la loi de 1901 ne s'applique pas). Une nouvelle tendance se dessine depuis quelques années : le très net regain d'activités dans les régions de l'Ouest.

Dynamisme reconnu

L'évolution par secteur est également significative. Depuis 1975, la part des associations culturelles et de loisirs n'a cessé de progresser (aujourd'hui 28 % des créations). À l'inverse, la création d'associations sportives, et en particulier multisports, décline. Le secteur de la santé, de l'action sociale et familiale, des personnes âgées correspond à 10 % des créations d'associations. Reste à savoir combien d'associations disparaissent, ce que l'étude ne précise pas.

Le précédent bilan de la vie associative faisait remarquer que la natalité associative était davantage centrée sur l'intérêt commun. Ce constat reste toujours en grande partie valable sur une longue période. Mais il doit être modulé,

comme l'atteste le dynamisme récent des associations de défense de l'environnement, familiales et de santé, ou des associations et clubs politiques. L'extrapolation des résultats de l'enquête permet d'estimer le budget cumulé du secteur associatif à 46,9 Mds d'euros*, soit 3,7 % du PIB. 5 % des associations réalisent les 4/5 de ce budget



Les évolutions du tissu associatif au cours de ces dernières années reflètent aussi une évolution des mentalités : l'engagement est devenu beaucoup plus individuel.

cumulé. Les 3/4 des associations, avec un budget annuel de moins de 15 244 euros en réalisent 4 %. Les associations employeurs concentrent 88 % du total des ressources budgétaires du secteur associatif. Parmi elles, le secteur social est très important (32 % du budget total de ces associations). Les ressources privées constituent 46 % des ressources budgétaires des associations, les cotisations des membres en représentent 10 %, les dons des particuliers et le mécénat 5 % et les recettes d'activités 31 %.

Les ressources publiques alimentent le budget du secteur associatif à hauteur de 54 % ou de 45 % selon que l'on y inclut ou non les

9 % qui proviennent des organismes sociaux.

En 1999, les associations occupent 1 650 000 personnes, soit 907 000 emplois en équivalent temps plein. 14 millions de personnes y sont bénévoles (soit, selon une estimation, environ 716 000 emplois en équivalent plein temps)

Ce dynamisme est reconnu par la

civile", car elle représente les intérêts particuliers face à l'État. Il est aussi question de "partenariat", terme qui désigne une implication d'acteurs pluriels qui contribuent à la réussite ou à l'échec d'une initiative sur un territoire, et de "réseau" qui qualifie le fait d'avoir des liens dans une forme d'organisation "nouvelle" informelle.

Des notions qui ont fortement gagné du terrain ces dernières années.

Femmes en pointe

Au niveau des acteurs, la sociologie associative évolue également. Ainsi, le militantisme transnational est en plein essor notamment sur le thème du développement durable des sociétés. Le rôle des femmes est grandissant, notamment chez les 40 ans et plus, sans doute plus disponibles, note le rapport. Elles souhaitent s'investir dans l'éducation, la jeunesse et la santé, comme le montre le Credoc.

Quant à la participation des jeunes, d'après l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), elle s'affiche en croissance au regard des adhésions à des associations sportives et de loisirs (23 % des 18-29 ans contre 16 % des Français) mais franchement faible pour ce qui est des associations investies dans la charité (3 % contre 6 %). L'engagement est désormais devenu une affaire beaucoup plus individuelle, cette évolution étant renforcée par l'élévation du niveau d'éducation, note encore le CNVA.

Jean-Yves Le Gall

(*) Le CNVA a été créé par décret le 25 février 1983. Place auprès du Premier ministre, il a pour mission de faire toute proposition de réforme susceptible d'améliorer la vie associative et de conduire les études qui paraissent utiles au développement du secteur associatif.

* Mds d'euros = milliards d'euros

Les associations en 2002

■ Une étude de l'Insee montre qu'en 2002, 21 millions de personnes de 15 ans et plus, soit 45 % de la population, sont membres d'une association. Trois grandes catégories se dessinent, selon que l'adhésion est motivée par la pratique d'une activité, un désir de rencontres ou la défense de causes ou d'intérêts communs.

Depuis 1996, date d'une première enquête, le paysage associatif français a peu évolué : les associations de loisirs continuent d'attirer un grand nombre d'adhérents, qu'elles concernent le sport (14 %, soit 6,5 millions d'adhérents en 2002), la culture et la musique (9 %, soit 4,3 millions), ou qu'il s'agisse de clubs du troisième âge. En second lieu, viennent les associations tournées vers la défense d'intérêts communs, parents d'élèves, syndicats, copropriétaires, humanitaire...

- L'âge moyen des adhérents augmente : de 43 ans en 1996, il passe à 48 ans en 2002. En effet, les 60-69 ans adhèrent de plus en plus souvent : 58 % sont membres d'au moins une association. Ils se répartissent entre associations du troisième âge (13 %), culturelles (12 %), sportives (11 %) et humanitaires, ce qui semble refléter une bonne insertion dans la vie sociale.
- Les moins de 30 ans sont moins concernés par la vie associative et plutôt engagés dans une seule association (à 75 %). Leur taux d'adhésion est stable (un sur quatre).
- Parmi les personnes de plus de 15 ans, plus d'hommes que de femmes font partie d'une association (49 % contre 40 %). Cependant, la répartition des adhésions en fonction des activités reflète un partage social des tâches traditionnelles : aux hommes les adhésions en lien avec la vie professionnelle ou le sport ; aux femmes, les associations liées à la vie familiale ou personnelle (parents d'élèves, associations religieuses).
- Les milieux favorisés alimentent la vie associative : parmi les 25 % de personnes issues des ménages les plus aisés, 57 % ont un engagement associatif, contre 32 % des personnes issues des ménages au niveau de vie le plus faible. En revanche, les adhésions aux clubs du 3^e âge réduisent ces différences et reflètent une répartition sociale plus équilibrée en faveur des classes moyennes.
- Le profil type de l'adhérent participant aux instances dirigeantes a peu changé en 20 ans : homme diplômé du supérieur, adhérent de longue date, âgé de 30 à 59 ans, issu d'un ménage aisé. Les fonctions d'animation, de formation, d'enseignement sont le plus souvent exercées par des hommes moins diplômés et moins aisés. Même si les adhérents sans responsabilité sont plus nombreux parmi les quadragénaires et les ménages aisés, il apparaît que la gestion des associations reproduit en général la hiérarchie sociale. ■

L'association comme lien social

En disant dès le xix^e siècle qu'en démocratie, la science de l'association est la science-mère, Tocqueville mentionnait l'importance dans la vie moderne de l'association comme lien social volontaire.

A l'orée du xxi^e siècle, alors que l'on fête en France le centenaire de la loi qui a reconnu le droit d'association, le paysage semble pour le moins contrasté.

Certains observateurs et acteurs associatifs s'inquiètent de la crise du bénévolat. Selon eux, ce serait « la fin des militants » et l'on ne trouverait plus de relève prête à s'investir dans la vie associative. Aux animateurs infatigables, dévoués corps et âme à la cause, succéderaient des adhérents égoïstes et consuméristes qui privilégieraient les associations de sports et de loisirs. L'individualisme aurait envahi le secteur associatif, désormais assigné à satisfaire des visées hédonistes.

Ces constats, confortés par les statistiques sur la stagnation de la participation associative, ne sauraient résumer l'ensemble des pratiques. Celles-ci concernent en effet 40% des Français, un homme sur deux et une femme sur trois. Le nombre de créations d'associations a connu une croissance accélérée depuis le milieu des années 70 : de 20 000 en 1975, il est passé à 60 000 par an dans les années 90. Huit Français sur dix sont concernés par la vie associative, ils ont une bonne image des associations, centrée sur le bénévolat et la solidarité.

Pour 80% des Français, l'association est une idée d'avenir. La vieille dame associative, que d'anciens pensent épuisée, affiche en même temps pour ses cent ans une vitalité inédite.

Comment les sciences sociales, l'économie, la sociologie, les sciences politiques peuvent-elles aider à expliquer ce constat paradoxal ?

Entre marché et État

L'économie néoclassique appréhende l'analyse du phénomène associatif par le biais des échecs du marché dans la fourniture de services individuels. Son théorème fondamental démontre l'efficacité du marché, composé de consommateurs et d'entreprises. Mais, dans certains échanges, la nature du bien ou les caractéristiques des personnes impliquées peuvent devenir des obstacles qui entravent la transaction. Les associations peuvent alors être mobilisées pour corriger les imperfections du marché. C'est le cas pour des services comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou la garde d'enfants, l'utilisateur se trouve fragilisé par son besoin urgent de service et il ne peut guère évaluer la qualité de ce qui lui est pro-

posé. La demande excédant l'offre, il n'a qu'un choix limité et une fois qu'il a obtenu une prestation, le changement est coûteux en temps et en argent.

Pour remédier à cet échec du marché, la théorie néoclassique préconise le recours à des organisations qui sont en mesure de susciter la confiance des usagers par des caractéristiques rassurantes. C'est là que les associations bénéficient d'un atout spécifique : leur absence de but lucratif. Le statut juridique de l'association – avec sa contrainte de non-redistribution du profit – peut constituer un signal de confiance puisqu'il garantit que le service ne sera pas surfacturé. Cet argument est central au sein de la littérature anglo-saxonne dans laquelle, fort logiquement, le secteur associatif est identifié au secteur sans but lucratif. Les associations proposent donc aux consommateurs une solution différente de celle émanant des entreprises à but commercial.

Par ailleurs, il existe un domaine, celui des services collectifs, le premier d'entre eux étant l'éducation, dans lequel la thèse néoclassique admet que l'État peut se substituer au marché en assurant un financement par l'impôt. Ce processus d'allocation des ressources ne garantit toutefois pas l'efficacité du résultat. Le service public peut laisser certaines demandes spécifiques sans réponse.

Intégration sociale et participation démocratique

Dans l'analyse économique néoclassique, les individus sont considérés seulement comme des consommateurs et leurs décisions tendent à maximiser leurs avantages.

Le rôle des organisations n'est donc perçu qu'à travers leur fonction de production de biens et services laissant dans l'ombre d'autres dimensions. Cependant, cette focalisation sur l'intérêt individuel pose problème : l'absence d'intérêt matériel chez les promoteurs d'associations, manifestée dans la non-lucrativité, est supposée engendrer la satisfaction de l'intérêt matériel des usagers. Ce constat paradoxal renvoie à l'existence d'intérêts non matériels, culturels, moraux... mais la notion d'intérêt devient alors polysémique et vague.

Des économistes comme Amitai Etzioni contestent à l'analyse néoclassique sa prétention à expliquer l'ensemble des comportements humains par des choix rationnels qui ignorent d'autres enjeux tels que l'intégration sociale ou la participation démocratique. Les approches s'emploient à rendre compte du lien associatif autrement qu'à travers le prisme utilitariste. Dans la lignée de Max Weber, les associations sont considérées comme pouvant relever d'un lien

sociétaire qui ne se limite pas aux intérêts communs, mais inclut la référence à des valeurs et des convictions.

L'association, un espace à plusieurs dimensions

Les formes d'association varient selon les finalités et les types d'engagement individuels. Dans l'aide sociale par exemple, on y entre pour défendre un groupe de bénéficiaires (enfants en danger, illettrés...) dont on ne fait pas partie. En revanche, les individus peuvent aussi mettre en place des démarches d'entraide mutuelle ou d'auto-organisation pour un groupe auquel ils appartiennent. Historiquement, ce fut la démarche des associations ouvrières qui sont devenues ensuite des coopératives ; c'est encore aujourd'hui le cas des parents qui s'organisent pour faire garder leurs enfants ou des alcooliques anonymes qui veulent prendre en charge eux-mêmes leur problème de dépendance.

La réciprocité est le principe économique dominant dans les associations pour lesquelles, comme le disait Marcel Mauss, « *le lien importe plus que le bien* ». Ainsi, les activités économiques mises en œuvre par une association d'éducation populaire se comprennent avant tout par la volonté de démocratiser l'accès à la culture, et les expériences d'économie solidaire se sont multipliées, sur plusieurs continents, dans le dernier quart du XX^e siècle.

Une autre approche du lien social

Par leurs orientations actuelles, les associations rappellent l'importance dans la vie sociale de la référence à la solidarité. Dès le XIX^e siècle, la référence à la solidarité s'est imposée et a d'ailleurs été liée à l'émergence de la sociologie. Emile Durkheim et les solidaristes ont mis en avant, au-delà des rapports contractuels, la double dette sociale entre citoyens et entre générations, après que P. Leroux ait introduit la notion de solidarité comme lien social volontaire, succédant à la charité en démocratie puisque réunissant des citoyens libres et égaux en droit. Les recherches sur le capital social

mettent l'accent sur les relations de coopération et de solida-

rité comme ressources collectives à la fois pour la société et pour l'économie.

La question n'est donc pas de substituer à l'Etat une société civile associationniste, mais de reconnaître la complémentarité entre pouvoirs publics et associations sur des bases qui refusent l'instrumentalisation. P. Chanial le précise bien quand il écrit contre les oppositions entre société civile et Etat : « *La société civile suppose et participe du renforcement de l'Etat de droit démocratique.* » La société civile, si elle reconnaît les liens interpersonnels, est marquée par les inégalités. De son côté, l'Etat procédant d'orientations universalistes garantit des droits tout en établissant des règles générales et des procédures standardisées qui négligent l'apport des relations sociales de proximité. Dès lors, la véritable question à poser ne concerne pas la substitution de la société civile à l'Etat, ni la dissolution de la société civile dans le marché, mais le renforcement mutuel entre démocratisation de la société civile et démocratisation des institutions publiques. C'est pourquoi, la question du lien social dans l'association est liée à celle du devenir des démocraties. ■

JEAN-LOUIS LAVILLE

Sociologue, CRIDA-LSCI, CNRS. Il a coordonné *Association, démocratie et société civile*, La Découverte, 2001, et est coauteur avec Renaud Sainsaulieu de *Sociologie de l'association*, Desclée de Brouwer, 1997.

Les associations sont-elles encore dans le coup ?

Jean-René LOUBAT

On peut se demander comment des adhérents de moins en moins nombreux et de plus en plus vieux vont mobiliser des forces vives alors que l'essentiel de ce qui les motivait au départ est acquis. En effet, à peu de choses près, les structures d'accueil, d'éducation et d'insertion sont réalisées, leur statut est acquis, les droits pour les personnes en situation de handicap divers sont reconnus. Alors, si les pionniers ne sont pas remplacés et si les projets ne sont pas adaptés, se pose la question de qui va piloter l'action sociale et médico-sociale demain.

Le social et le médico-social sont gérés très majoritairement par des associations. Ce qui en fait des secteurs de service public assurés par des opérateurs privés. Leur importance est évidente, qu'il s'agisse du nombre de services et d'établissements qu'elles gèrent, du nombre de bénéficiaires auxquels elles assurent des prestations, des professionnels qui travaillent pour elles. Pourtant, ces associations présentent toutes les caractéristiques de colosses aux pieds d'argile. En effet, des enquêtes sur l'état des associations à caractère social et médico-social font ressortir des questionnements alarmants (au-delà de la bonne santé financière de certaines d'entre elles qui constitue fréquemment un trompe-l'œil).

...

Le système associatif paraît se trouver en position potentiellement critique dans les secteurs social et médico-social, non pas du fait de son statut initial, mais du fait qu'il s'est trouvé historiquement pris dans de multiples paradoxes qui ont participé à détériorer progressivement sa vocation première. Ces paradoxes se trouvent dans le contexte culturel, doctrinaire, ainsi que dans l'organisation propre à l'action sociale et médico-sociale en France. En effet, le système associatif est en général avant tout l'expression d'un mouvement social et politique, c'est-à-dire d'un ensemble de personnes prêtes à s'engager dans la cité sur la base d'une intention ou d'un projet commun. Or, le système associatif s'est trouvé bien souvent détourné de sa vocation citoyenne initiale, dès lors qu'il a pénétré les secteurs de l'action sociale et médico-sociale. Les associations d'action sociale et médico-sociale ne représentent pas les intérêts de leurs adhérents, mais des intérêts supérieurs ou des réseaux limités. Les bénéficiaires de ces associations ne sont pas représentés dans les instances dirigeantes. Ces associations souffrent cruellement d'un manque de démocratie. C'est que la plupart du temps elles ne sont pas nées d'un groupement spontané d'intéressés – à l'anglo-saxonne – mais d'une œuvre déjà constituée, cherchant à conserver sa place et son patrimoine. Celles qui ont le mieux réussi à préserver leur objet social sont les associations qui ont réuni des parents autour d'une cause les concernant directement. Les associations d'action sociale et médico-sociale ayant ainsi fréquemment perdu leur portée socio-politique initiale, et avec elle le flot de leurs adhérents, se sont réfugié dans un rôle de gestionnaires sans marge de manœuvre. Elles risquent fort de devenir des coquilles vides, sans mouvement, ni entreprise, faisant encore illusion de par la confusion entretenue entre elles et leurs établissements. Il peut paraître curieux que ces associations ne comprenant souvent que quelques membres actifs qui brassent des millions d'euros, gèrent des centaines de personnels, et apparaissent à tort comme d'importants entrepreneurs mais il faut cependant rappeler que ces sommes d'argent ne sont que transitoires, qu'elles sont d'origine publique, à destination des services gérés par les associations, et qu'elles ne reflètent en rien l'activité et la surface réelles de celles-ci.

L'un des principaux paradoxes de la gestion associative de services et d'établissements d'action sociale et médico-sociale, tient au fait que nombre d'associations ne survivent que par leur fonction de gestionnaires de services, tandis que cette gestion devient de plus en plus complexe et qu'elle nécessite des projets forts, des capacités stratégiques d'anticipation, de négociation, de communication et d'ingénierie, ce qui constitue précisément le point faible de ces très nombreuses petites associations, ne possédant ni les moyens, ni les compétences en ces domaines.

.....

Si au départ, les établissements gérés ont constitué le bras armé du projet socio-politique des associations du secteur social et médico-social, ils en sont parfois rapidement devenus la raison d'être, la source de survie, ou encore le parfait écran. Non seulement cette fonction gestionnaire a souvent pris objectivement le pas sur la fonction initiale de ces associations (leur fonction politique), mais elle les a placées dans une position insoutenable de double contrainte. Une entreprise militante ne se transforme pas spontanément en entreprise économique au sens orthodoxe. Ainsi, le conseil d'administration d'une association loi 1901 ne constitue pas un véritable entrepreneur, il n'est pas actionnaire, il n'investit pas son patrimoine propre, ne perçoit pas de dividendes, mieux, il ne peut être rémunéré pour sa fonction ; et qui plus est, dans les secteurs sociaux et médico-sociaux, il manipule de l'argent public. Une association fonctionne selon une logique politique ascendante, à savoir qu'une assemblée générale élit ses dirigeants, tandis qu'une entreprise économique fonctionne selon une logique opérationnelle descendante, à savoir que l'entrepreneur embauche ses collaborateurs. Autrement dit, être un mouvement politique privé qui fonctionne avec de l'argent public, alloué à ses structures opératoires pour un service public défini par la puissance publique, n'est pas chose simple ! Dans de nombreux cas, le président d'une association se trouve être tout à la fois employeur des professionnels des établissements et représentant des adhérents, qui peuvent se trouver eux-mêmes en position de dirigeants (via l'assemblée générale) et consommateurs (bénéficiaires). La contradiction ne choque pourtant pas outre mesure...

.....

Compte tenu de toutes ces contradictions, on peut s'interroger sur la pérennité du rôle d'employeur de certaines associations, qui d'ores et déjà sont en difficulté (la puissance publique retire en effet la gestion d'établissement à un certain nombre d'entre elles). Se pose ainsi véritablement la question de savoir qui va piloter l'action sociale et médico-sociale de demain ? La concentration déjà amorcée va-t-elle se poursuivre et va-t-on assister dans les années à venir à l'absorption progressive des petites associations par les plus importantes, celles qui possèdent les moyens en matière de gestion financière, de management, de marketing, de relations publiques et de communication ? Le pari engagé repose bel et bien sur la capacité des associations à se repositionner sur la scène publique et à s'emparer des questions de société, à redevenir de véritables entreprises citoyennes.

Lien social N° 631, 29 août 2002